REUNION DU 22 FEVRIER 2005

L'an deux mille cinq, le vingt deux février, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

Etaient présents : ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-Francois, PARMENTIER Sandrine, HERMANT Eric, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain, BOURNAZEL Denise.

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15/01/2005.

M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Vente de laine de verre
- P.V.R. de principe

Les Conseillers approuvent à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour...

1. CARTE COMMUNALE

Les Conseillers étudient le document graphique et remarquent que le terrain de sport et loisirs n'apparaît pas dans le périmètre constructible. Ils souhaitent que le cabinet Seigneur intègre cet espace au périmètre et que le terrain soit nommé sur le plan comme « terrain de sport et loisirs ». Des exemples de communes voisines ayant agrandi leur périmètre avec une avancée sur le domaine agricole pourraient être joints au dossier et présentés à M. le Préfet. Le défaut de cohérence entre les services serait à signaler ; en effet, il n'est plus nécessaire de demander de permis de démolir pour notre commune alors que pour la construction, il y a de plus en plus de contraintes et de restrictions.

2. VENTE DE LAINE DE VERRE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que 20 rouleaux de laine de verre avaient été achetés dans le but de rénover la Salle des Fêtes. Il informe les Conseillers qu'ils n'ont pas été utilisés car la laine de verre en place était encore valable.

Il propose donc de les vendre à des particuliers. Il signale qu'il a eu 2 propositions : M. et Mme BOURNAZEL Jean-Claude, résidant 179 Rue du Haut à Grattepanche et M. et Mme NAVARRE Daniel, résidant 28 Rue d'Estrées à Grattepanche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Conseillers décident de vendre la laine de verre qui n'a pas servi au prix de 20 € le rouleau aux personnessuivantes :

- M. et Mme BOURNAZEL Jean-Claude (179 Rue du Haut à Grattepanche)
 - 12 rouleaux à 20 € = 240 €
- M. et Mme NAVARRE Daniel (23 Rue d'Estrées à Grattepanche) 8 rouleaux à 20 € = 160 €

Le règlement se fera par chèque au nom du Trésor Public pour encaissement auprès de la Trésorerie Principale d'Ailly-sur-Noye.

3. P.V.R. DE PRINCIPE

M. le Maire informe l'Assemblée que le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.332-6-1-2°d, L.332-11-1 et L.332.11-2, permet d'instituer une **P**articipation aux **V**oies et **R**éseaux. Cette P.V.R. concerne les propriétaires fonciers qui auront à leur charge les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes, de l'établissement ou l'adaptation des réseaux associés dans le cadre de l'implantation de nouvelles constructions.

Après en avoir délibéré, les Conseillers décident à l'unanimité, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, une Participation au financement des Voies et Réseaux publics définie aux articles L.332-6 et L.332.11 du Code de l'Urbanisme.

4. <u>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE</u>

- Ruelle de l'école : Après avoir étudié les possibilités d'aménagement de la ruelle, les Conseillers optent pour la pose de bordures et mise en place de grave ciment. L'entreprise Lemière sera contactée pour un devis et un conseil technique sur le meilleur matériau à utiliser (par exemple, est-ce que du toutvenant ne serait pas mieux adapté à ce sentier ?)
- Plateaux : Des planches seront achetées et les plateaux seront réalisés par des bénévoles du Conseil et du Comité des Fêtes. Le nombre de quinze est retenu. Des devis seront demandés auprès de Brico Dépôt, l'entreprise Dacheux et l'entreprise Roger Bois.
- Rue du Haut: Un apport de tout-venant avec nivellement est envisagé. Des devis auprès des Entreprises Vasseur David, De Colnet, Sommermont Philippe, Schimel et Topart Francis seront demandés. Ces entreprises seront consultées aussi pour la Ruelle de l'école et l'espace devant les conteneurs derrière l'abri-bus; les devis seront bien distincts pour chaque espace.
- Dalle du terrain de sport : Les devis en possession de la mairie seront réactualisés pour la mise en place d'une dalle sous le bâtiment en bois du terrain de sport ainsi que l'aménagement d'une deuxième entrée.
- Horloge église : Le devis de la société MAMIAS sera réactualisé et deux autres devis seront demandés aux entreprises Huchez et Bodet. Une subvention pouvant être accordée pour ces travaux, le taux sera vérifié avant engagement.
- Cimetière : L'apport d'un point d'eau ayant été retenu, des entreprises de terrassement seront consultées.
- Bancs : Afin d'aménager au mieux les espaces et pour répondre à l'attente de certains villageois, deux bancs seront achetés cette année et des devis pour une table « pique-nique » seront demandés. Cette table pourrait être installée sur l'espace situé au coin de la rue Principale et la rue de Saint-Sauflieu.
- Salle des Fêtes : La pose de barres en bois pour protéger les murs au niveau des dossiers de chaises et des tables est une priorité si on veut garder une salle correcte.
- *Mare* : Des plots devant la mare seront installées afin que des véhicules ne viennent pas stationner et endommager la pelouse devant cet espace.
- Logement Mairie : Les fenêtres du logement communal situé au-dessus de la mairie, sont à remplacer ; des entreprises seront consultées pour des devis. Sont retenues les entreprises Plastalu Denis et la menuiserie Dupont à Corbie.
- *Point Propreté* : Un apport de tout-venant pour aménager l'espace devant les conteneurs serait nécessaire.

5. **QUESTIONS DIVERSES**

- *Mare* : Monsieur le Maire tient à remercier les membres du Conseil qui ont participé à la mise en place de la clôture de la mare ainsi que les personnes qui ont donné les volatiles qui agrémentent la mare. (cygne, oie et canards)
- Eclairage devant l'église : Depuis la mise en place des projecteurs enterrés devant l'église, un des projecteurs n'a jamais fonctionné. Malgré les différents rappels à la société Satélec, rien n'a été fait ;

- M. le Maire propose d'envoyer une lettre avec accusé de réception à ladite entreprise ainsi qu'une copie au S.I.E.R.
- Affichage sauvage : Une plainte a été déposée par M. le Maire, officier de police municipale, auprès de la gendarmerie de Saint-Sauflieu, pour affichage sauvage dans notre commune, conformément à l'article L.581-29 du code de l'environnement.
- Salle des Fêtes : Suite à la tempête de décembre 2004, une coupole installée sur la toiture de la Salle des Fêtes a subi de gros dommages au niveau de la cuisine. Son remplacement est estimé à 586,04 € et sera pris en charge en partie par l'assurance.
- Chemins de randonnées : M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général refait ses plaquettes sur les chemins de randonnées et que le circuit sur notre commune est classé d'intérêt départemental, une nouvelle signalisation sera donc implantée par le Conseil Général et l'entretien du chemin du tour de ville sera financé par cet organisme. Un technicien viendra évaluer le nombre de passages de tontes et une convention sera signée avec la Communauté de Communes qui fera effectuer cet entretien par l'employé intercommunal.

Les Membres du Conseil Municipal